

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 952

9 avril 2015

SOMMAIRE

ABF S.A.	45651	Hillsbridge Investment Group	45668
Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l.	45652	Hillsbridge Investment Group S.A.	45668
Aibileen SPF, S.A.	45651	Hüsges Group International S.à r.l.	45654
Air Newco 1 S.à r.l.	45682	Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI-	
Aramis S.A.	45651	CAR	45654
Arnica Holding S.A.	45651	Image Management S.A.	45656
Bioland S.A.	45652	Immobilière de Hull S.A.	45656
CB Cerveza Holdings S.à r.l.	45692	Inatol S.A.	45654
Coqueline S.A.	45650	Integrative Nutrition S.à r.l.	45654
Coqueline S.A.	45650	Ironball S.à r.l.	45693
CS Interiors S.à r.l.	45653	Legacy Pharmaceuticals International (Lu-	
CS Investment Funds 3	45655	xembourg) S.à r.l.	45656
Dilo S.C.I.	45656	MSEOF Airport S.à r.l.	45659
Dunes Investments S.A. SPF	45653	Pandor S.A.	45650
European International Food Holding S.A.		Scanhouse S.A.	45650
.....	45673	Seshat Airport S.à r.l.	45659
Fondation Edmond Israël	45695	Shiofra 2 S.à r.l.	45652
Gentherm Luxembourg II	45653	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l.	
Grosvenor International S.à r.l.	45673	45655
Hansteen Querumer Forst S.à r.l.	45653	Springlux Topco S.à r.l.	45650
Hansteen Rodenbach S.à r.l.	45672	Stratus Holding & Management S.A.	45651
Hermes Real Estate Senior Debt Holdings		Technolux Holding S.A.	45655
S.à r.l.	45657	Valstar S.A.	45652
Hetman S.A.	45654		

Springlux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.419.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035338/10.

(150039830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Scanhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 194-197, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.307.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035351/10.

(150038978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Coqueline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.236.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035622/11.

(150040209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Coqueline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.236.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035623/11.

(150040210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pandor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.153.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 02 février 2015

En date du 2 février 2015, la Société PANDOR S.A. a désigné SGG S.A. (ayant son siège social au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg) comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteurs.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015035293/12.

(150039730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Arnica Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035524/9.

(150040555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

ABF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 101.951.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035493/10.

(150040462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Aibileen SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 166.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIBILEEN SPF, S.A.

Référence de publication: 2015035501/10.

(150040582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Aramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.563.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARAMIS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015035520/12.

(150039949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Stratus Holding & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 174.004.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 septembre 2014

En date du 11 septembre 2014, le conseil d'administration décide de nommer la Banque International à Luxembourg, RCS B6307, ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69 Route d'Esch, en tant que dépositaire des actions au porteur désigné en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015034723/13.

(150037909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Shiofra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.759.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034687/9.

(150038039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Valstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALSTAR S.A.

Référence de publication: 2015034766/10.

(150038194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.743.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 novembre 2014

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat d'administrateur B, à compter du 29 octobre 2014.

2. A compter du 29 octobre 2014, M. Nicolas HENRY, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 25 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOLAND S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034884/16.

(150039061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.507.

EXTRAIT

En date du 27 février 2015, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Rainer Ender en tant que gérant, pouvoir de signature: signature A et ce avec effet au 17 février 2015;

- De nommer Monsieur Richard Damming, né le 19 avril 1980 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 56, Affoltemstrasse, 8050 Zurich, Suisse, en tant que gérant, pouvoir de signature: signature A, et ce avec effet au 17 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015034803/19.

(150039783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

CS Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 127, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 167.669.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034951/10.

(150039251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Dunes Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.233.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015034980/12.

(150039008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Gentherm Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.252.

EXTRAIT

En date du 23 février 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger, Gérant, avec effet au 23 février 2015.

2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse se situe au 35, rue des Merisiers L-8253 Marner, en tant que Gérant de classe B, avec effet au 23 février 2015 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035049/15.

(150039699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Hansteen Querumer Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.377.150,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.678.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 février 2015

1. Madame Sarah Michaella Hombuckle a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 27 février 2015.

2. Le nombre de gérants a été diminué de 4 à 3.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Janine McDONALD, de Mr Paul RODGER et de Mr Richard LOWES, gérants, se situe désormais au 1^{er} étage, Pegasus House, 37-43 Sackville Street, Londres W1S 3DL, Angleterre.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Hansteen Querumer Forst S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015035079/17.

(150039695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Hüsges Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Liwigen, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035748/10.

(150040275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Hetman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035747/10.

(150039960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015035750/11.

(150040195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015035766/11.

(150040605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Integrative Nutrition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 174.937.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015035754/12.

(150040626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Technolux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.591.

—
Extrait des résolutions prise lors du Conseil d'Administration tenu le 18 février 2015

Première résolution

Le Conseil décide de nommer la société Omnes & Partners S.A. en sa qualité d'expert-comptable, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.142 en tant qu'agent dépositaire dans le cadre de la loi du 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2015034748/12.

(150038436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 121.008,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.184.

—
Les comptes annuels consolidés au 30 Avril 2014, inclus dans les comptes consolidés de Perennial Bidco A Guernsey Limited, dont la société fait partie en tant que filiale.

Nom de la Société: Perennial Bidco A Guernsey Limited

Siège Social: PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St Peter Port,
Guernsey GY1 3HB

Numéro registre: 054274,

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015036009/16.

(150040451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

CS Investment Funds 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 89.370.

—
L'assemblée générale ordinaire du 19 février 2015 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dominique Déléze, Josef H.M. Hehenkamp, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus en tant que membres du conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Dominique Déléze, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015034953/26.

(150039002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Image Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.237.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat du mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Barchon, le 8 avril 2014.

Pierre BEGASSE DE DHAEM.

Référence de publication: 2015035115/10.

(150038894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 78.454.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal tenu en date du 21 janvier 2015 que:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015035116/12.

(150039006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.908.324,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 24 juillet 2014 sous la référence L140129450.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015035174/15.

(150039092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Dilo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 3.000,00.

Siège social: L-4954 Bascharage, 49, cité Kauligwies.
R.C.S. Luxembourg E 4.384.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 25 février 2015 que:

Monsieur Carlos LOPES DA SILVA demeurant à L-4954 BASCHARAGE, 49, cité Kauligwies, cède une (1) part sur les 100 (cent) parts sociales lui appartenant à Madame CANTALINI Corinne, née le 29 janvier 1981 à Luxembourg, demeurant à L-4954 BASCHARAGE, 49, cité Kauligwies..

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Carlos LOPES DA SILVA, prédit,	99 parts sociales
Madame CANTALINI Corinne, prédite,	<u>1 part sociale</u>
TOTAL:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034975/17.

(150039137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.697.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty fifth day of February.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

Hermes Real Estate Senior Debt Fund GP Limited, a limited company organized under the laws of England and Wales, with registered office at Lloyds Chambers, Portsoken Street, London, E1 8HZ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8861436,

in its capacity as general partner on behalf of Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales, with registered office at Lloyds Chambers, Portsoken Street, London, E1 8HZ, United Kingdom,

in its capacity as sole shareholder of Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 181.697 and incorporated by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on 11 October 2013 and whose articles of association (the "Articles") published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3299 on 27 December 2013, the statutes have been amended for the last time pursuant to a Deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on 10 February 2015, not yet published (the "Company"),

here represented by Mrs. Sandra BUR, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 24 February 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;
- II. The Company's share capital is presently fixed at fifteen thousand one Pounds Sterling (GBP 15,001.-), represented by fifteen thousand one (15,001) shares having a par value of one Pound Sterling (1 GBP.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by one Pound Sterling (GBP 1.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand and one Pounds Sterling (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand one (15,001) shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to fifteen thousand two Pound Sterling (GBP 15,002.-) represented by fifteen thousand and two (15,002.-) shares, with the issue of one (1) new share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-).

Subscription - Payment

The one (1) new share is subscribed by the Sole Shareholder, Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P, prenamed, for a total price of two hundred forty three thousand Pound Sterling (GBP 243,000.-), as follow:

- one Pounds Sterling (GBP 1.-) is allocated to the share capital, and
- two hundred forty two thousand nine hundred ninety nine Pounds Sterling (GBP 242,999.-) are allocated to the share premium.

The one (1) new share is fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of two hundred forty three thousand Pounds Sterling (GBP 243,000.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The Company's share capital is set at fifteen thousand two Pounds Sterling (GBP 15,002.-), represented by fifteen thousand two (15,002) Shares having a par value of one Pound Sterling (1 GBP.-) each.”

The rest of article 6 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

A COMPARU

Hermes Real Estate Senior Debt Fund GP Limited, une limited company, constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Lloyds Chambers, Portsoken Street, London, E1 8HZ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8861436,

agissant en sa qualité de general partner pour le compte de la société Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Lloyds Chambers, Portsoken Street, London, E1 8HZ, Royaume Uni,

en sa capacité d'associé unique de Hermes Real Estate Senior Debt Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.697 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3299 du 27 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 février 2015, en cours de publication (ci-après les «Statuts»),

ici représentée par Mme Sandra BUR, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 24 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P. est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quinze mille une livres sterling (GBP 15.001,-) représentés par quinze mille une (15.001) parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille une livres sterling (GBP 15.001,-) représenté par quinze mille une (15.001) parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, jusqu'à quinze mille deux livres sterling (GBP 15.002,-) représenté par quinze mille deux (15.002) parts sociales, par l'émission d'une (1) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

Souscription - Libération

La nouvelle part sociale est souscrite par l'Associé Unique, Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de deux cent quarante-trois mille livres sterling (GBP 243.000,-), comme suit:

- une livre sterling (GBP 1,-) est allouée au capital social; et
- deux cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 242.999,-) sont allouées à la prime d'émission.

La nouvelle part sociale ainsi souscrite est entièrement libérée en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de deux cent quarante-trois mille livres sterling (GBP 243.000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille deux Livres Sterling (GBP 15.002,-), représenté par quinze mille deux (15.002) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune." Le reste de l'article 6 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BUR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: DAC/2015/3281. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 mars 2015.

Référence de publication: 2015035088/130.

(150039656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

**Seshat Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MSEOF Airport S.à r.l.).**

Capital social: EUR 19.357.756,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SESHAT CAPITAL S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193285 (the Sole Shareholder),

here represented by MrS Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of one (1) proxy given under private seal on February 4 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "MSEOF Airport S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117680, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, in that time notary residing in Luxembourg, of June 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1689 of September 9, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger prenamed, of July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2321 of September 20, 2013.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to:

1. Change the Company's name from MSEOF Airport S.à r.l. into SESHAT Airport S.à r.l.

2. Transfer the address of the Company's registered office from 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg to 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

3. Convert the five hundred (500) existing shares with a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25.00) each into twelve thousand five hundred (12,500.00) shares of one Euro (EUR 1.00) each

4. Increase the Company's share capital by an amount of nineteen million three hundred forty-five thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 19,345,256.00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) to nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six Euro (EUR 19,357,756.00) by the creation and issuance of nineteen million three hundred forty-five thousand two hundred fifty-six (19,345,256) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, resolves to subscribe the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, for a total amount of nineteen million three hundred forty-five thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 19,345,256.00), by contribution in kind in the same amount consisting in:

- a portion of a receivable in the amount of four million seven hundred thousand Euro (EUR 4,700,000.00) held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 1);
- a portion of a receivable in the amount of fourteen million six hundred forty-five thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 14,645,256.00) held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 2).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of February 10, 2015 of the Company, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 1 and the Receivable 2.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 1 and of the Receivable 2 to be contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable 1 and the Receivable 2 have consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable / Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 1 and of the Receivable 2 in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated February 10, 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

5. Amend the corporate purpose of the Company so that it shall read as follows:

"The sole object of the Company is:

- (i) the acquisition holding, selling, financing (including through borrowings with third party lenders), administration and management, by way of lease or otherwise, and exchange of the real-estate property Aerogolf Center, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the Property) and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any license, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in any in domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any license, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company;
- entering into (i) any loan necessary for the object as set out above, regardless of its form and nature, (ii) any hedging instrument related to such loans and (iii) the granting of any security interest or warranty, regardless of its form and nature;
- the undertaking of any operation of financial or real estate nature or otherwise, directly related to the object as set out above and, particularly, the realization, as the case may be, of any new construction and the transformation of any

existing construction, as well as the study and the realization of any equipment, arrangement, refurbishment or compliance works and the conclusion of any agreement related thereto.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.”

6. Restate entirely the articles of association of the Company to give them henceforth the following content:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of SESHAT Airport S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The sole object of the Company is:

- (i) the acquisition holding, selling, financing (including through borrowings with third party lenders), administration and management, by way of lease or otherwise, and exchange of the real-estate property Aerogolf Center, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the Property) and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any license, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in any in domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any license, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company;

- entering into (i) any loan necessary for the object as set out above, regardless of its form and nature, (ii) any hedging instrument related to such loans and (iii) the granting of any security interest or warranty, regardless of its form and nature;

- the undertaking of any operation of financial or real estate nature or otherwise, directly related to the object as set out above and, particularly, the realization, as the case may be, of any new construction and the transformation of any existing construction, as well as the study and the realization of any equipment, arrangement, refurbishment or compliance works and the conclusion of any agreement related thereto.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six Euro (EUR 19,357,756.00) represented by nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six (19,357,756) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SESHAT CAPITAL S.A., une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 64 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117680 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MSEOF Airport S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117680, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1689 du 9 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2321 du 20 septembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide de:

1. Changer la dénomination de la Société de MSEOF Airport S.à r.l. en SESHAT Airport S.à r.l.
2. Transférer l'adresse du siège social de la Société de 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
3. Convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
4. D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-six Euro (EUR 19.345.256,00) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six Euro (EUR 19.357.756,00) par la création et l'émission de dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-six (19.345.256) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de une Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

L'Associé unique, précité, décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de une Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-six Euro (EUR 19.345.256,00), par un apport en nature du même montant consistant en:

- une partie d'une créance d'un montant de quatre millions sept cent mille Euro (EUR 4.700.000,00) détenue par l'Associé Unique, précité, à l'égard de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 1);
- une partie d'une créance d'un montant de quatorze millions six cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-six Euro (EUR 14.645.256,00) détenue par l'Associé Unique, précité, à l'égard de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 2).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 10 février 2015 de la Société, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, précité, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 1 et de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, précité, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 1 et de la Créance 2 apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- la Créance 1 et la Créance 2 n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, précité, ne détient de droit sur la Créance 1 et sur la Créance 2;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 1 et de la Créance 2 aux fins d'effectuer leur apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 10 février 2015, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

5. Modifier l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le seul objet de la Société est:

- (i) l'acquisition, la détention, la vente, le financement (en ce compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses), l'administration et la gestion, par voie de location ou autre, et l'échange de l'immeuble sis Aerogolf Center, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (le Bien) ainsi que d'autres biens immobiliers, droits relatifs aux biens immobiliers, y compris de terrains, immeubles, constructions ou d'autres améliorations, équipements, ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de tout autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là et (ii) l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, la vente, le financement (y compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de participations dans des sociétés nationales et étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, afin de détenir (x) des biens immobiliers, des droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, des biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de Société Intermédiaire);

- la conclusion de (i) tout prêt nécessaire pour la réalisation de l'objet tel que décrit ci-dessus, indifféremment de sa forme ou de sa nature, (ii) toute opération de couverture relative à ces prêts et (iii) l'octroi de toute garantie, indifféremment de sa forme ou de sa nature;

- l'entreprise de toute opération de nature financière ou immobilière ou autre, directement liée à l'objet tel que décrit ci-dessus et, particulièrement, la réalisation, au cas par cas, de toute nouvelle construction et la transformation de toute construction existante, ainsi que l'étude et la réalisation de tout équipement, agencement, remise à neuf ou travaux de mise en conformité et la conclusion de tout contrat y relatif.

La société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

6. Reformuler intégralement des statuts de la Société afin de leur conférer dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SESHAT Airport S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le seul objet de la Société est:

- (i) l'acquisition, la détention, la vente, le financement (en ce compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses), l'administration et la gestion, par voie de location ou autre, et l'échange de l'immeuble sis Aerogolf Center, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (le Bien) ainsi que d'autres biens immobiliers, droits relatifs aux biens immobiliers, y compris de terrains, immeubles, constructions ou d'autres améliorations, équipements, ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de tout autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là et (ii) l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, la vente, le financement (y compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de participations dans des sociétés nationales et étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, afin de détenir (x) des biens immobiliers, des droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, des biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de Société Intermédiaire);

- la conclusion de (i) tout prêt nécessaire pour la réalisation de l'objet tel que décrit ci-dessus, indifféremment de sa forme ou de sa nature, (ii) toute opération de couverture relative à ces prêts et (iii) l'octroi de toute garantie, indifféremment de sa forme ou de sa nature;

- l'entreprise de toute opération de nature financière ou immobilière ou autre, directement liée à l'objet tel que décrit ci-dessus et, particulièrement, la réalisation, au cas par cas, de toute nouvelle construction et la transformation de toute construction existante, ainsi que l'étude et la réalisation de tout équipement, agencement, remise à neuf ou travaux de mise en conformité et la conclusion de tout contrat y relatif.

La société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (Commune de Niederanven).

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six Euro (EUR 19.357.756,00) représenté par dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six (19.357.756,00) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: EAC/2015/3836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015033807/464.

(150037536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Hillsbridge Investment Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Hillsbridge Investment Group).**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 187.821.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme SO-DI S.A., ayant son siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.592 (NIN 2010 22 06 887),

représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Monsieur Roland DIEDERICH, commerçant, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.
- Madame Christiane WELSCH, employée privée, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Hillsbridge Investment Group S.à r.l., avec siège social à L-1481 Luxembourg, 17, Eecherschmelz, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187.821 (NIN 2014 24 28 440).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2205 du 20 août 2014.

Le capital social de la société s'élève au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (€ 125.-).

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, décide d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de VINGT-TROIS MILLE EUROS (€ 23.000.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 35.500.-) sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales au montant de TROIS CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 355.-).

La libération du montant de VINGT-TROIS MILLE EUROS (€ 23.000.-) a eu lieu moyennant un versement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le capital social de TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 35.500.-) est constaté par un rapport du réviseur d'entreprise agréé Monsieur Marco CLAUDE de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. avec siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B183.652 établi en date du 19 février 2015, dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'actif net au 31 décembre 2014 de la Société après l'augmentation de capital décrite ci-dessus, ne correspond pas au moins au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ensuite l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Hillsbridge Investment Group S.A..

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet le recyclage et la transformation de matières organiques en énergies renouvelables, le diagnostic, l'étude de faisabilité, l'ingénierie et la commercialisation de solutions dans ce domaine d'activité;

- l'audit de fonctionnement de structures et de procès;
- l'appréciation et la certification de constructions et structures, anciennes ou neuves, dans l'optique du développement durable;

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Troisième résolution

L'associée unique décide la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée Hillsbridge Investment Group S.A..

L'associée unique accorde décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'associée unique décide en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social de TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 35.500.-) sera représenté dorénavant par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 355.-).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Hillsbridge Investment Group S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Berchem.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le recyclage et la transformation de matières organiques en énergies renouvelables, le diagnostic, l'étude de faisabilité, l'ingénierie et la commercialisation de solutions dans ce domaine d'activité;

- l'audit de fonctionnement de structures et de procès;

- l'appréciation et la certification de constructions et structures, anciennes ou neuves, dans l'optique du développement durable;

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 35.500.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 355.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous respect des dispositions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Répartition des actions

Toutes les cent (100) actions ont été attribuées à la société anonyme SO-DI S.A, ayant son siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.592 (NIN 2010 22 06 887).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Roland DIEDERICH, commerçant, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée NORDOCOM S.à r.l. ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.862.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. DIEDERICH, C. WELSCH, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 février 2015. Relation: GAC/2015/1566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035089/243.

(150039314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Hansteen Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 509.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 février 2015

1. Madame Sarah Michaella Hornbuckle a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 27 février 2015.

2. Le nombre de gérants a été diminué de 4 à 3.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Janine McDONALD, de Mr Paul RODGER et de Mr Richard LOWES, gérants, se situe désormais au 1^{er} étage, Pegasus House, 37-43 Sackville Street, Londres W1S 3DL, Angleterre.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Hansteen Rodenbach S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2015035080/17.

(150039329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

European International Food Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 168.009.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 8 décembre 2014

Première résolution

Le Conseil décide de nommer la société Omnes & Partners S.A. en sa qualité d'expert-comptable, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.142 en tant qu'agent dépositaire, dans le cadre de la loi du 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2015034400/12.

(150038476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Grosvenor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.215.280,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Grosvenor Continental Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 4233654, whose registered office is at 70 Grosvenor Street, London, W1K 3JP, United Kingdom, (the "Sole Shareholder") represented by Jeremy Moore, manager, professionally residing in London, pursuant to a proxy dated 16 December 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Grosvenor International S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, incorporated on 19 July 2002 by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 1 October 2002, number 1420. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 18 June 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial on 9 September 2014, number 2370.

I. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

II. The Sole Shareholder holds all one hundred sixty one million seven hundred seventy-two thousand two hundred twenty-four (161,772,224) shares (parts sociales) in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

III. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Creation of a new class of shares named Redeemable Preference Shares (the "Creation") with a par value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each (the "Redeemable Preference Shares" or "RPS") and further to the Creation, amendment of article 5 of the Articles as set forth in the amended and restated Articles below.

2) Increase of the issued share capital of the Company from an amount of two hundred two million two hundred fifteen thousand two hundred eighty Euro (EUR 202,215,280) to an amount of three hundred sixty-two million two hundred fifteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 362,215,280) by the issuance of one hundred twenty eight million (128,000,000) new Redeemable Preference Shares of a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each, for a total subscription price of one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000).

3) Subscription of one hundred twenty eight million (128,000,000) new Redeemable Preference Shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by the contribution of a claim in an amount of one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution in Kind"); acknowledgment of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind, acceptance of the valuation of the Contribution in Kind at one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000), allocation of a total of one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000) to the share capital of the Company.

4) Introduction of the terms of the Redeemable Preference Shares in the Articles, and, as a consequence introduction of additional paragraphs into the Articles as set forth in the amended and restated Articles.

5) Amendment and restatement of the Articles in order to reflect the amendments pursuant to the items mentioned above.

Thereafter the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create a new class of shares named Redeemable Preference Shares (the “Creation”) with a par value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each and with the rights and obligations as set forth in the amended Articles.

Further to the Creation, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles as set forth in the amended and restated Articles below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one hundred twenty eight million (128,000,000) new Redeemable Preference Shares with a par value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each and to increase the issued share capital of the Company from an amount of two hundred two million two hundred fifteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 202,215,280) to an amount of three hundred sixty-two million two hundred fifteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 362,215,280).

Third resolution

The Sole Shareholder, represented by Jeremy Moore, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal, subscribed to one hundred twenty eight million (128,000,000) new Redeemable Preference Shares with a par value of one point twenty five Euros (EUR 1.25) each and fully paid the aggregate subscription price of these one hundred twenty eight million (128,000,000) new Redeemable Preference Shares by the Contribution in Kind of its claim amounting to one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000) against the Company.

The Sole Shareholder resolved to accept the subscription of the one hundred twenty eight million (128,000,000) new Redeemable Preference Shares and the payment of the aggregate subscription price by way of a contribution of the Sole Shareholder’s claim against the Company.

Evidence of the transfer of the contribution in kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

The report issued by the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind, dated 18 December 2014, is acknowledged.

A copy of such report shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The Sole Shareholder resolved to approve that the value of the Contribution in Kind is at least equal to one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000).

The Sole Shareholder resolved that the amount of one hundred sixty million Euros (EUR 160,000,000) is allocated to the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to introduce the terms of the Redeemable Preference Shares, and, as a consequence to insert additional paragraphs into the Articles as set forth in the amended and restated Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Articles, including without limitation to reflect the above items, as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Grosvenor International S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or foreign companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. The Company may lend or borrow with or without collateral.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital is set at three hundred sixty-two million two hundred fifteen thousand two hundred eighty Euros (EUR 362,215,280) consisting of one hundred sixty-one million seven hundred seventy-two thousand two hundred twenty-four (161,772,224) ordinary shares (parts sociales ordinaires) with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each and each with equal rights and obligations (the "Ordinary Shares") and one hundred twenty-eight millions (128,000,000) redeemable preferred shares with a par value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each (the "RPS" or the "Redeemable Preference Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Redeemable Preference Shares shall have no fixed term.

Any holder of Redeemable Preference Shares may request in writing that the Company redeems all or part of the Redeemable Preference Shares held by it, in which case the Company shall redeem such Redeemable Preference Shares on the requested date, subject to there being sufficient amounts available for distribution for such redemption.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

The Redeemable Preference Shares cannot be converted into Ordinary Shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two class A managers or by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by the joint signature of two class A managers in any case or by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The Redeemable Preference Shares will carry one vote per Redeemable Preference Share and vote with the Ordinary Shares at all meetings of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December in each year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders as follows:

(i) The Redeemable Preference Shares are entitled, if dividends are declared, to receive per annum the "Preferred Amount" before the Ordinary Shares receive any distribution. The Preferred Amount is a preferred noncumulative

dividend amount per Redeemable Preference Share of one per cent (1%) per annum of the par value of a Redeemable Preference Share at the time of declaration of any dividend;

(ii) If any annual net distributable profit is remaining following distributions to Redeemable Preference Shares as set out above, the Ordinary Shares shall, provided the general meeting so resolves, each receive a dividend per share equal to the amount paid in respect of one Redeemable Preference Share;

(iii) Thereafter any further distribution shall be distributed (subject to approval by the general meeting of shareholders) rateably among holders of Ordinary Shares and Redeemable Preference Shares; The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

The net proceeds of any such liquidation shall be distributed by the liquidators to the shareholders in the following way:

(i) First, the holders of Redeemable Preference Shares shall be entitled to an amount per Redeemable Preference Share equal to all accumulated but unpaid Preferred Amounts plus the issue price per Redeemable Preference Share (such issue price being the par value plus the attached share premium attributable to each Redeemable Preference Share upon issue less any share premium already previously distributed or allocated to holders of Redeemable Preference Shares without limitation in particular by way of an issue of Shares of whatever class by incorporation of such share premium reserves);

(ii) Second, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to an amount per Ordinary Share equal to one point twenty-five Euro (1.25) each;

(iii) Third, any remaining net liquidation proceeds shall be distributed rateably to the holders of Ordinary Shares and Redeemable Preference Shares;

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated to be approximately EUR 8,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Grosvenor Continental Europe Holdings Limited, une société constituée en vertu du droit d'Angleterre et du pays de Galles, immatriculée sous le numéro 4233654, ayant son siège social à 70, Grosvenor Street, Londres, W1K 3JP, Royaume-Uni, (l'«Associé Unique») représentée par Jeremy Moore, gérant, demeurant professionnellement à Londres, en vertu d'une procuration datée du 16 décembre 2014, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Grosvenor International S.à.r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée le 19 juillet 2002 suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1420 du 1^{er} octobre 2002. Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 juin 2014 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial du 9 septembre 2014, numéro 2370.

I. La partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

II. L'Associé Unique détient la totalité des cent soixante et un millions sept cent soixante-douze mille deux cent vingt-quatre (161.772.284) parts sociales émises dans la Société de sorte que tout le capital social est représenté et les résolutions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1) Création d'une nouvelle classe de parts sociales nommées Parts Sociales Privilégiées Rachetables (la «Création») d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Rachetables» ou «PSPR») et suite à la Création, modification de l'article 5 des Statuts tel qu'énoncé des Statuts modifiés et refondus ci-dessous.

2) Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux cent deux millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingts euros (202.215.280 EUR) à un montant de trois cent soixante-deux millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingts euro (362.215.280 EUR) par l'émission de cent vingt-huit millions (128.000.000) de nouvelles Parts Sociales Privilégiées Rachetables d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune pour un prix total de souscription de cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR).

3) Souscription de cent vingt-huit millions (128.000.000) de nouvelles Parts Sociales Privilégiées Rachetables par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par l'apport d'une créance de cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»); acquiescement d'un rapport établi par le conseil de gérance de la Société relatif à la valeur de l'Apport en Nature; acceptation de l'évaluation de l'Apport en Nature à cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR); affectation d'un total de cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR) au capital social de la Société.

4) Insertion des modalités des Parts Sociales Privilégiées Rachetables dans les Statuts et, par conséquent, insertion de paragraphes supplémentaires dans les Statuts tels qu'énoncés dans les Statuts modifiés et refondus.

5) Modification et refonte des Statuts afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales nommées Parts Sociales Privilégiées Rachetables (la «Création») d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune et ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts modifiés.

Suite à la Création, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts tel qu'énoncé dans les Statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cent vingt-huit millions (128.000.000) de nouvelles Parts Sociales Privilégiées Rachetables d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune et d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux cent deux millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingts euros (202.215.280 EUR) à un montant de trois cent soixante-deux millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingts euros (362.215.280 EUR).

Troisième résolution

L'Associé Unique, représenté par Jeremy Moore, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a souscrit à cent vingt-huit millions (128.000.000) de nouvelles Parts Sociales Privilégiées Rachetables d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune et a entièrement payé le prix total de souscription de ces cent vingt-huit millions (128.000.000) de nouvelles Parts Sociales Privilégiées Rachetables par l'apport en nature de sa créance d'un montant de cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR) à l'encontre de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'accepter la souscription des cent vingt-huit millions (128.000.000) de nouvelles Parts Sociales Privilégiées Rachetables et le paiement du prix total de souscription par un apport d'une créance de l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

La preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Le rapport établi par le conseil de gérance de la Société relatif à la valeur de l'Apport en Nature, daté du 18 décembre 2014, est acquiescé.

Une copie de ce rapport restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la valeur de l'Apport en Nature est au moins égale à cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR).

L'Associé Unique a décidé que le montant de cent soixante millions d'euros (160.000.000 EUR) serait affecté au capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'insérer les modalités des Parts Sociales Privilégiées Rachetables dans les Statuts et, par conséquent, d'insérer des paragraphes supplémentaires dans les Statuts tels qu'énoncés dans les Statuts modifiés et refondus.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les Statuts, y compris de manière non limitative pour refléter les points mentionnés ci-dessus, comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Grosvenor International S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres titres, obligations, certificats de créance, certificats de dépôt et autres titres de créance et de manière plus générale, tout titre ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée que ce soit, y compris des sociétés en nom collectif. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques commerciales ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des titres obligataires, obligations et certificats de créance et tout type de titres de créance. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou de toute émission de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre hypothéquer, nantir, transférer, grever de charges ou autrement grever d'une hypothèque tout ou partie de ses avoirs. La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

De manière générale, la Société peut employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris des techniques et des instruments destinés à protéger la Société des créanciers, des fluctuations monétaires, des fluctuations des taux d'intérêts ou d'autres risques.

La Société peut accomplir toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction concernant des biens immobiliers et mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet ou s'y rapportent.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis est fixé à trois cent soixante-deux millions deux cent quinze mille deux cent quatre-vingts euros (362.215.280 EUR) représenté par cent soixante et un millions sept cent soixante-douze mille deux cent vingt-quatre (161.772.224) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 €) chacune et chacune ayant des obligations et droits égaux (les «Parts Sociales Ordinaires») et cent vingt-huit millions (128.000.000) de parts sociales privilégiées rachetables d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 €) chacune (les «PSPR» ou les «Parts Sociales Privilégiées Rachetables») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Les Parts Sociales Privilégiées Rachetables n'ont aucune durée fixe.

Tout porteur de Parts Sociales Privilégiées Rachetables peut demander par écrit que la Société rachète tout ou partie des Parts Sociales Privilégiées Rachetables qu'il détient, auquel cas la Société rachètera ces Parts Sociales Privilégiées Rachetables à la date demandée, à condition qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles pour être distribués pour ce rachat.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et en vertu de celle-ci, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Les Parts Sociales Privilégiées Rachetables ne peuvent être converties en Parts Sociales Ordinaires.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement adoptée que si elle a été approuvée par la majorité des gérants, dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique en cas de gérant unique, par le conseil de gérance ou par l'un des deux gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de classe A dans tous les cas ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les Parts Sociales Privilégiées Rachetables confèrent un vote par Part Sociale Privilégiée Rachetable et votent avec les Parts Sociales Ordinaires à toutes les assemblées des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés comme suit:

(i) Les Parts Sociales Privilégiées Rachetables ont le droit, si les dividendes sont déclarés, de recevoir par an le «Montant Préférentiel» avant que les Parts Sociales Ordinaires ne reçoivent de distribution. Le Montant Préférentiel est un montant de dividende préférentiel non récupérable par Part Sociale Préférentielle Rachetable d'un pour cent (1%) par an de la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielle Rachetable au moment de la déclaration d'un dividende;

(ii) S'il reste un bénéfice distribuable net annuel à la suite de distributions à des Parts Sociales Privilégiées Rachetables telles qu'indiquées ci-dessus, les Parts Sociales Ordinaires recevront chacune, à condition que l'assemblée générale le décide, un dividende par part social égal au montant versé pour une Part Sociale Privilégiée Rachetable;

(iii) À la suite de quoi, toute autre distribution sera distribuée (sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des associés) proportionnellement entre les porteurs de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales Privilégiées Rachetables; La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de cette liquidation sera distribué par les liquidateurs aux associés de la manière suivante:

(i) Premièrement, les porteurs de Parts Sociales Privilégiées Rachetables auront droit à un montant par Part Sociale Préférentielle Rachetable égal à tous les Montants Préférentiels accumulés mais impayés plus le prix d'émission par Part Sociale Préférentielle Rachetable (ce prix d'émission étant la valeur nominale plus la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Préférentielle Rachetable au moment de l'émission moins toute prime d'émission déjà distribuée ou attribuée auparavant aux porteurs de Parts Sociales Privilégiées Rachetables sans limitation notamment par une émission de Parts Sociales de quelque classe que ce soit par incorporation de ces réserves de prime d'émission);

(ii) Deuxièmement, les porteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit à un montant par Part Sociale Ordinaire égal à un virgule vingt-cinq euro (1,25) chacune;

(iii) Troisièmement, tout produit de liquidation net restant sera distribué proportionnellement aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales Privilégiées Rachetables;

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à approximativement EUR 8.500,- Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de partie comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte original.

Signé: J. MOORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63708. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015033679/508.

(150038195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Air Newco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.871.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vista Equity Partners Fund V, LP, a limited partnership existing under the laws of Delaware (United States), registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under the EIN number 46-4853252, having its registered office at Four Embarcadero Center, Suite 2000, San Francisco, CA 94111, United States; represented by its general partner, Vista Equity Partners Fund V GP, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and having its principal place of business at Four Embarcadero Center, 20th Floor, San Francisco, CA 94111, United States; itself represented by its senior managing partner, VEFIIGP, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at c/o The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County Delaware, 19808, United States;

here represented by Jan Dobrzensky, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Air Newco 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand United-States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United-States dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders subject to the provisions of article 189 of the Law.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case,

each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers - Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of March of each year and shall end on the last day of February of the following year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the 29th of February 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Vista Equity Partners Fund V, LP, aforementioned, for the price of forty-six thousand one hundred ninety United-States dollars and fifty-two cents (USD 46,190.52).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of all the shares issued by Air Newco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192681.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary by a certificate of evaluation, which after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The total contribution in the amount of forty-six thousand one hundred ninety United-States dollars and fifty-two cents (USD 46,190.52) consists of twenty thousand United-States dollars (USD 20,000) for the share capital and twenty-six thousand one hundred ninety United-States dollars and fifty-two cents (USD 26,190.52) for the share premium.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:

(i) Adrian Roberto Alonso, born in Puerto Rico on October 15, 1984, professionally residing at 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, Texas 78701, United States; and

(ii) Maneet Singh Saroya, born in California (United States) on October 12, 1979, professionally residing at 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, Texas 78701, United States.

3. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:

(i) Olivier Hamou, born in Levallois-Perret (France) on 19 December 1973, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(ii) Laetitia Antoine, born in Woippy (France) on 30 March 1973, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Vista Equity Partners Fund V, L.P, un limited partnership, existant selon les lois du Delaware (États-Unis), immatriculé au Delaware Department of State, Division of Corporations, sous le numéro EIN 46-4853252, ayant son siège social à Four Embarcadero Center, Suite 2000, San Francisco, CA 94111, États-Unis; représenté par son general partner, Vista Equity Partners Fund V GP, LLC, a limited liability company existant selon les lois du Delaware (États-Unis), ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et son centre d'activité principal au Four Embarcadero Center, 20th Floor, San Francisco, CA 94111, États-Unis; elle-même représentée par son senior managing partner, VEFIIGP, LLC, a limited liability company existant selon les lois du Delaware (États-Unis), ayant son siège social au c/o The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County Delaware, 19808, United States;

dûment représenté par Jan Dobrzensky, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui déléguée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Air Newco 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve des dispositions de l'article 189 de la Loi.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres, en ce inclus au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, en ce inclus au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 29 février 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Vista Equity Partners Fund V, L.P., susmentionné, pour un prix de quarante-six mille cent quatre-vingt-dix dollars américains et cinquante-deux cents (USD 46.190,52).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'intégralité des parts sociales émises par Air Newco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192681.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation, lequel après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport global d'un montant de quarante-six mille cent quatre-vingt-dix dollars américains et cinquante-deux cents (USD 46.190,52) consiste en vingt-mille dollars américains (USD 20.000) pour le capital social et vingt-six mille cent quatre-vingt-dix dollars américains et cinquante-deux cents (USD 26.190,52) pour la prime d'émission.

45692

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.700,-

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

(i) Adrian Roberto Alonso, né à Porto Rico le 15 octobre, 1984, résidant professionnellement au 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, Texas 78701, Etats-Unis; et

(ii) Maneet Singh Saroya, né en California (Etats-Unis) le 12 octobre, 1979, résidant professionnellement au 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, Texas 78701, Etats-Unis.

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

(i) Olivier Hamou, né à Levallois-Perret (France) le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

(ii) Laetitia Antoine, née à Woippy (France) le 30 mars 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3620. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034220/554.

(150038848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

CB Cerveza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.845.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 27 janvier 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission d'Erik Adam de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer Stéphanie Henrard, née le 4 avril 1984 à Verviers, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, 8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Manfred Schneider, gérant de catégorie A;

- Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;

- Stéphanie Henrard, gérant de catégorie A;

- David E. Klein, gérant de catégorie B; et

- Perry R. Humphrey, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034328/22.

(150038280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Ironball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Aux pieds tanques.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4480 Belvaux, 184, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 194.866.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize février.

Pardevant Maître Martinbe SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Marvin GEHBAUER, barman, né à Thionville (France), le 16 octobre 1989, demeurant à F-57970 Yutz, 2, rue du Luxembourg; et

2) Madame Sylvie IRITI, serveuse, née à Thionville (France), 27 avril 1972, demeurant à F-57120 Rombas, 19, rue Jeanne d'Arc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Ironball S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La société exploitera son activité sous l'enseigne commerciale "Aux pieds tanques".

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un bar et d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marvin GEHBAUER, pré-qualifié, deux cent cinquante parts sociales,	250
2) Madame Sylvie IRITI, pré-qualifiée, deux cent cinquante parts sociales,	250
Total: cinq cents parts sociales,	500

Elles ont été entièrement libérées par apport en nature d'un stock de matériel et de marchandises, évalué par un certificat de Madame Sylvie Iriti et de Monsieur Marvin GEHBAUER, prénommés, à la somme de EUR 13.700,00.

Dudit montant total un montant de EUR 12.500,00- est attribué au capital social et un montant de EUR 1.200,00- à une réserve libre.

Ce certificat restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

45695

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4480 Belvaux, 184, Chemin Rouge.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marvin GEHBAUER, barman, né à Thionville (France), le 16 octobre 1989, demeurant à F-57970 Yutz, 2, rue du Luxembourg; et
 - Madame Sylvie IRITI, serveuse, née à Thionville (France), 27 avril 1972, demeurant à F-57120 Rombas, 19, rue Jeanne d'Arc.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehbauer, S. Iriti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3547. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034505/143.

(150038669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Fondation Edmond Israël, Fondation.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 111.

Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

*Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(exprimé en EUR)*

	2013	2012
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	0	0
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0

CHARGES

Conférences organisées par la fondation		
Autres charges	(32)	(46)
Diminution de l'actif net pour l'exercice	(32)	(46)

Les notes font partie intégrante des comptes annuels

*Etat de l'actif net au 31 décembre 2013
(exprimé en EUR)*

	2013	2012
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	58,794	58,826
DETTES	(0)	(0)
ACTIF NET	58,794	58,826
Diminution de l'actif net pour l'exercice	(32)	(46)

Annexe des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

1. Constitution et objectifs. La Fondation Edmond Israel a été constituée à Luxembourg le 19 septembre 1990 sous la forme d'un établissement d'utilité publique en accord avec la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. Ses objectifs sont le soutien et la promotion de projets de recherche et d'études dans le domaine des marchés de capitaux. L'objet social de la fondation a été étendu en 2000.

La Fondation pourra soutenir tout projet de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen. Elle pourra encore soutenir tout projet d'ordre éducatif, culturel, économique, politique ou scientifique et allouer à cette fin des bourses d'étude. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques ou encore avec d'autres institutions et établissements luxembourgeois et étrangers. En outre la Fondation pourra financer des études de haut niveau, des publications scientifiques et récompenser des travaux de recherche en général ou des contributions à l'intégration européenne en particulier par l'attribution de prix ou de bourses. La Fondation pourra organiser des congrès, des colloques, des séminaires et des conférences ayant trait à son objet social. La Fondation sera habilitée à organiser toute manifestation d'ordre culturel au sens le plus large et accomplir tout acte et toute opération qui se rapportent directement à son objet ou qui soit de nature à la favoriser.

2. Principes comptables. Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.

Les états financiers sont établis en euro (EUR). La comptabilité est tenue dans cette devise. Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces opérations. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits à l'état des produits et charges de l'exercice.

Budget 2014

(Data in €)	2014	
	budget	actuals
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	0	0
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
CHARGES		
Conférences organisées par la fondation		
Autres charges	0	(32)
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	0	(32)
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	0	58,762
DETTES	0	(0)
ACTIF NET	0	58,762
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	0	(32)

Référence de publication: 2015034433/65.

(150038105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.